



**Consultation publique
Projet de règlement P-08-003
Arrondissement de Ville-Marie
Le 1800 boulevard René-Lévesque Ouest**

Compte rendu de la rencontre préparatoire

Date : 11 février 2008
Heure : 13h00
Lieu : OCPM, 1550, rue Metcalfe, 14e étage

Étaient présents :

Représentants du promoteur :

M. Morris Abdulezer, vice-président, Groupe Pacific
M. Jacques Bénard, consultant, Groupe Pacific
Mme Suzanne Deschamps, vice-présidente, développement immobilier et affaires juridiques, Groupe Pacific
M. Jean-Pierre LeTourneux, architecte, Menkès Shooner Dagenais Letourneux Architectes

Représentants de l'arrondissement de Ville-Marie :

M. Pierre Sainte-Marie, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
M. Bruno Collin, conseiller en aménagement

Représentants de l'Office de consultation publique de Montréal :

Mme Louise Roy, présidente de l'OCPM
M. Joshua Wolfe, président de la commission
M. Antoine Moreau, commissaire
M. Marc Breton, analyste

1. Ouverture de la rencontre

Mme Roy ouvre la réunion en présentant les membres de la commission et en invitant les représentants de l'arrondissement et de la Ville à s'identifier. Mme Roy indique ensuite que la rencontre a pour but d'expliquer le mandat de la commission et le déroulement de la consultation ainsi que de préciser les rôles respectifs.

2. Le cadre de la consultation publique

Mme Roy rappelle le mandat de l'OCPM et le cadre juridique des travaux de la commission. Elle rappelle aussi le code de déontologie auquel les commissaires sont assujettis.

3. La consultation publique

Objet de la consultation

La consultation publique portera sur le projet de règlement P-08-003 destiné à autoriser l'implantation d'un complexe résidentiel situé en bordure sud du boulevard René-Lévesque, entre la rue Joseph-Manseau et l'esplanade Ernest-Cormier.

M. Bruno Collin explique que la consultation publique porte plus particulièrement sur la dérogation aux hauteurs maximales permises à la réglementation d'urbanisme de l'arrondissement, dans la mesure où l'édifice d'une hauteur de 60 mètres projeté le long de la rue Joseph-Manseau dépasse de 16 mètres le plafond autorisé par le règlement de zonage.

Les étapes précédant les séances publiques

Un avis public a été publié dans les quotidiens *La Presse* et *The Gazette*, le 7 février 2008. Une annonce a été également placée dans l'hebdomadaire *Le VM* (13 février). De plus, 5 530 dépliants seront distribués le 12 février dans le quartier avoisinant le site, soit dans le quadrilatère formé par l'avenue Atwater (ouest), les rues Sainte-Catherine (nord) et Guy (est) et le chemin de fer du CP (sud).

Déroulement des séances publiques

La consultation se tiendra en deux parties distinctes :

- La première partie prendra la forme d'une séance d'information au cours de laquelle les représentants de l'arrondissement et le promoteur exposeront le cadre réglementaire du projet et le projet lui-même. Ils répondront ensuite aux questions que les citoyens et la commission leur adresseront. La séance se tiendra le mercredi 20 février dans les locaux de l'Office de consultation publique de Montréal au 1550, rue Metcalfe, 14^e étage, à partir de 19h00. Par ailleurs, la commission ne tiendra pas d'ateliers thématiques visant l'approfondissement de certains aspects du projet, comme cela se fait à l'occasion dans certains dossiers plus complexes.
- La seconde partie est dédiée à l'audition des opinions et des mémoires des citoyens. La séance d'audition des opinions et des mémoires se tiendra le mardi 11 mars, dans les locaux de l'Office de consultation publique de Montréal, au 1550, rue Metcalfe, 14^e étage. La séance débutera à 19h00.

Si le nombre d'intervenants le justifie, des séances supplémentaires d'information et d'audition des opinions et des mémoires pourront être tenues.

Une discussion s'engage entre les représentants de l'arrondissement et du promoteur par rapport à l'ordre des présentations de chacun durant la séance d'information. Les parties s'entendent pour que ce soit l'arrondissement qui présente le projet de règlement en premier, suivi du promoteur et de la présentation du projet lui-même.

Étapes subséquentes

Après les séances de consultation publique, la commission procédera à l'analyse de l'information et des opinions recueillies. Elle rédigera ensuite son rapport.

4. Rôle et responsabilités des porte-parole et des personnes-ressources

Le président de la commission, M. Joshua Wolfe, précise qu'au cours des consultations, il n'y a pas d'échanges directs entre les citoyens et les porte-parole ou les personnes-ressources. Les citoyens doivent s'enregistrer avant de poser leurs questions et peuvent poser deux questions à la fois. Ils peuvent néanmoins se réinscrire au registre et poser d'autres questions par la suite. Les questions sont adressées à la commission qui les relaie aux porte-parole. La commission peut poser des questions additionnelles et doit s'assurer de la clarté des réponses fournies. Elle doit également veiller au respect du temps alloué aux présentations et à l'importance que soit fournie une information compréhensible de tous.

En réponse à une demande du président de commission, M. Morris Abdulezer indique qu'il sera le porte-parole du promoteur, tandis que M. Pierre Sainte-Marie assumera le même rôle du côté de la Ville.

5. Le support logistique

L'OCPM se charge de la préparation des salles, de l'accueil, de la sonorisation et de la sténographie. L'arrondissement et la Ville fournissent tout le matériel nécessaire à leur présentation.

6. La documentation

La documentation pertinente à la consultation publique est accessible sur le site web de l'OCPM (www.ocpm.ca) et peut être consultée au bureau de l'arrondissement ou à la direction du Greffe de la Ville de Montréal.

7. Le cheminement du projet

À la demande du président de la commission, le promoteur procède à un survol des différentes étapes de planification franchies dans l'élaboration du projet, pour en arriver à la version qui est actuellement soumise à la consultation publique. Un débat s'engage alors sur la pertinence de présenter l'évolution du projet en séance d'information. Il est conclu que ces étapes seront présentées brièvement, mais que la documentation déposée portera sur le projet actuel, de manière à éviter toute confusion.

8. Les enjeux

Le président de la commission ouvre une discussion sur une série d'enjeux qui découlent d'un premier examen de la documentation reçue.

9. Varia

Quelques éléments d'information ont fait l'objet d'échanges et de discussions.